



Facture électricien, travaux non spécifiés

Par **Pingouin63**, le **17/02/2014** à **10:44**

Bonjour à tous,

J'ai emménagé dans mon nouvel appartement le 31 octobre 2013.

Le jour-même, j'ai constaté que le néon de la cuisine ainsi que l'interphone ne fonctionnaient pas. On m'a donc envoyé un électricien, qui est passé la semaine suivante.

Lors de son intervention, l'électricien m'a "montré" comment utilisé mon interphone (bouton sur le côté) et l'a testé. Comme par miracle, l'interphone a fonctionné ce jour-là (panne aléatoire? Je n'en sais rien, mais en attendant mon interphone ne fonctionne pas).

L'électricien s'est occupé du néon, gracieusement.

On m'a ensuite fait passer la facture, puisque l'électricien n'avait pas facturé la réparation du néon et que n'apparaissait sur la facture que ses frais de déplacement pour son "intervention" sur l'interphone.

Cependant, les faits sont là: l'interphone ne fonctionne toujours pas. Nous n'y faisons plus attention, nos amis connaissent le code et sonnent directement à la porte de l'appartement, mais en cas de livraison de colis, LRAR etc. c'est assez gênant (obligation d'aller tout récupérer à la poste).

Mes questions sont les suivantes:

- La seconde intervention pourra-t-elle m'être facturée, tout comme la première?
- était-il normal que la première intervention me soit facturée?

D'avance merci.

Par **Lag0**, le 17/02/2014 à 11:45

Bonjour,

Il me semble que vous êtes un professionnel de la location, donc je suis un peu étonné par vos questions.

Pour savoir qui a la charge du déplacement de l'électricien, il faut reprendre l'état des lieux d'entrée. Si les pannes y sont notées, c'est à la charge du bailleur qui doit vous délivrer un logement en bon état de réparation. Si les pannes n'y sont pas notées, c'est donc que tout fonctionnait lors de votre entrée dans les lieux et que ces pannes sont apparues après. Le petit entretien étant à la charge du locataire, l'électricien serait alors à votre charge.

Par **Pingouin63**, le 17/02/2014 à 12:00

Bonjour,

J'ai été secrétaire dans une agence immobilière, j'ai donc un certain nombre de connaissances essentiellement issues de l'expérience, mais je ne suis pas agent immobilier.

lors de l'état des lieux, ces éléments n'avaient tout simplement pas été testés, et n'apparaissent même pas comme existant sur ce même état des lieux.

La demande d'intervention ayant intervenu le jour même de l'emménagement (et donc de l'état des lieux), n'y a-t-il pas un délai durant lequel ce genre de réparations ne peuvent être imputés au locataire? (de mémoire, dans mon agence, nous laissions 7 jours au locataire pour nous mentionner ce genre de choses, mais comme mon agence était assez arrangeante avec les locataires je ne sais pas si mon expérience est probante).

Bonne journée.

Par **Lag0**, le 17/02/2014 à 13:02

Légalement, non, pas de délai.

L'état des lieux se réalise de façon contradictoire, c'est à dire que chaque partie, bailleur et locataire, en est partie prenante. C'est donc au locataire de veiller à ce que tout soit testé car le bailleur, lui, a plutôt intérêt à en faire le moins possible.

Il faut donc tester toute l'installation électrique (prises, lumières), tous les points d'eau (pas de fuite), etc.

La seule exception légale est celle de l'installation de chauffage lorsque l'état des lieux se fait hors période de chauffe.

L'agence où vous travailliez était effectivement arrangeante, mais, hormis le point ci-dessus (chauffage), tout ce qui n'est pas noté en mauvais état sur l'état des lieux est censé vous être remis en bon état.

Par **Pingouin63**, le 17/02/2014 à 14:12

Merci pour votre réponse Lag0,

Cependant, concernant l'interphone qui ne fonctionne pas, j'ai été facturée sans qu'il y ait eu réparation...

La preuve, l'interphone ne fonctionne toujours pas.

Si je demande à l'agence de faire enfin réparer cet interphone, cela sera-t-il à ma charge? (sachant que lors de notre entrée, nous n'avions pas pu le tester puisque l'agent immobilier ne savait pas le faire fonctionner et que le gardien était absent).

Je n'y connais rien, même si ce n'est qu'un fil déplacé je ne saurais pas le faire, et sortir 100€ pour ça ne m'enchant guère...

Cordialement

Par **Lag0**, le 17/02/2014 à 19:15

Pour l'interphone, c'est plus un problème à voir avec l'électricien. En effet, celui-ci est venu mais n'a pas diagnostiqué la panne et encore moins réparé. Il doit donc revenir pour finir le travail.